Montréal, le (date d’envoi de la lettre) **SOUS TOUTES RÉSERVES**

***Par courrier recommandé***

À l’attention de

(Nom de votre propriétaire

Adresse de votre propriétaire

Ville (province)

Code postal)

**Objet : Mise en demeure en raison de bruits déraisonnables provenant du voisinage**

Madame/Monsieur,

Vous êtes propriétaire du logement que j’occupe au (votre adresse), à Montréal. D’une durée de XX mois, le bail de ce logement est en vigueur du (date de début) au (date de fin), au loyer mensuel de XXXX $.

La présente est pour vous informer que les locataires de l’appartement (mentionnez ici le numéro de cet appartement ou son adresse), soit (donnez des précisions qui permettront à votre propriétaire de savoir qui sont les locataires en question), génèrent très souvent des bruits excessifs. (Précisez ici la nature des bruits : cris, musique forte, bruits de meubles déplacés violemment, etc.)

Ces bruits se produisent fréquemment (précisez leur fréquence et, si possible, les dates auxquelles vous avez entendu les bruits, dites s’ils se font entendre le jour, la nuit, etc.). Ces bruits m’empêchent de dormir, me dérangent, m’exaspèrent et me causent un sérieux préjudice. (Précisez les autres inconvénients que vous vivez par rapport à cette situation, s’il y a lieu.) J’ai déjà tenté de résoudre ce problème en m’adressant directement aux locataires, ce qui s’est révélé insuffisant, car je subis toujours le problème.

Vous comprendrez sûrement qu’il est difficile de tolérer cette situation qui m’empêche de jouir paisiblement de mon logement comme j’y ai droit. À titre d’information, je vous rappelle que l’article 1854 du *Code civil du Québec* prévoit que : « Le locateur est tenu de délivrer au locataire le bien loué en bon état de réparation de toute espèce et de lui en procurer la jouissance paisible pendant toute la durée du bail. »

De plus, les articles 1860 et 1861 présentent les obligations et les droits des locataires et des propriétaires en matière de troubles de jouissance, à savoir, pour les locataires, l’obligation de ne pas troubler la jouissance paisible des lieux à laquelle les autres locataires ont droit et, pour le locateur, de réparer tout préjudice subi.

Je vous mets donc en demeure de prendre les mesures nécessaires afin de corriger la situation, et ce, dans les dix (10) jours de la réception de la présente, à défaut de quoi je n’aurai d’autre choix que de faire valoir mes droits et recours auprès du Tribunal administratif du logement sans autre avis ni délai.

Veuillez agir en conséquence.

(Votre signature)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Votre nom

Votre adresse

Ville (province) où vous résidez

Votre code postal)